

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2009**

Sous la présidence de Monsieur Bernard HIRTH, Maire

### **Présents :**

M. Roland MESSERLIN	1 <sup>er</sup> adjoint	M. Bertrand RISACHER	conseiller
M. Marc PERRIN	2 <sup>ème</sup> adjoint	M. Timothée HINGRE	conseiller
M. Serge JAEG	4 <sup>ème</sup> adjoint	Mme Annick EHRET	conseillère
Mme Françoise NAEGELEN	conseillère déléguée	M. Gérard STOECKLIN	conseiller
Mme Marie HINGRE	conseillère		

### **Absents excusés :**

- M. Thierry KAYSER qui donne procuration à Mme Annick EHRET
- M. Joseph GENSBITTEL
- Mme Martine BISSLER
- Mme Cathy COLONNA
- M. Marc ALTER

M. le Maire, au nom de tous les membres du Conseil Municipal, adresse ses vives félicitations à Mlle COLONNA et M. SEHER, parents du petit Luca.

M. le Maire donne lecture des courriers de M. GENSBITTEL et de Mme BISSLER. Tous deux précisent qu'ils avaient signalé leur empêchement pour le 2 mars et pensaient que la date du prochain conseil serait arrêtée au 10 comme énoncé lors de la réunion de la commission d'urbanisme du 17 février 2009.

Mme NAEGELEN tient à préciser que sous l'ancienne mandature, les dates de réunion du conseil étaient décidées par le maire et les convocations étaient envoyées au plus tôt une semaine, sans qu'aucun conseiller ne soit avisé au préalable de la date.

M. le Maire précise que la date du 2 mars a été finalement retenue en raison de l'urgence de certains points et accessoirement pour laisser suffisamment de temps à la rédaction du rapport et permettre ainsi sa validation lors du conseil du 17 mars.

M. le Maire souhaite, avant de passer à l'approbation du rapport du 20 janvier 2009, rappeler certains articles du code général des collectivités territoriales (CGCT) concernant le quorum et les délibérations : article L2121-17 du CGCT « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente ». Le quorum, pour notre conseil municipal est donc de 8 conseillers.

Les pouvoirs donnés par les conseillers absents n'entrent pas en compte dans le calcul du quorum. Ce soir, dix conseillers étant présents, le quorum est atteint.

Article L2121-20 al 2 et 3 du CGCT : « les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf en cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante ».

Pour délibérer valablement, il faut la majorité absolue des suffrages exprimés. Pour cette réunion, toutes les délibérations recueillant plus de 6 voix « pour » seront adoptées.

M. le Maire donne lecture du courrier adressé par la communauté de paroisses « des Portes de la Vallée de la Doller » pour la réunion du 14 février. Elle remercie la commune et toute l'équipe municipale pour la bonne organisation de cette manifestation et la qualité de l'accueil.

**Secrétaire de séance** : Mlle MUJOVIC

## **1° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JANVIER 2009**

M. JAEG signale qu'au point 8 du dernier compte rendu, il demandait, suite au courrier du Tennis Club, si la commune acceptait la prise en charge du raccordement au réseau de distribution d'eau.

La commune a accepté cette prise en charge du raccordement ; mais la location et la consommation resteront à la charge du club.

M. RISACHER souhaite que le courrier de M. GAUGLER concernant l'ADAUHR soit intégré dans le compte rendu du dernier conseil municipal.

M. RISACHER demande que, lors de chaque délibération, le nom et le sens du vote de chaque conseiller soient indiqués dans le compte rendu.

Le conseil municipal délibère à ce sujet et adopte à l'unanimité cette modalité de vote.

M. STOECKLIN précise qu'il manque une voix dans le décompte des voix concernant les votes pour surseoir à la décision d'acquisition du défibrillateur au point 3 du dernier compte rendu.

## **2° OPERATIONS IMMOBILIERES**

### ***- échange de parcelles avec le Diaconat***

M. MESSERLIN propose au conseil d'échanger la parcelle 185/6 de la section 7 d'une contenance de 326 m<sup>2</sup> contre les parcelles 180/6, 181/6 et 183/7 de la section, d'une contenance équivalente. Cet échange se fera sans soulte.

Cet échange permettra au Diaconat d'agrandir le parking de la maison de convalescence. Les parcelles acquises par la commune seront ultérieurement cédées à la communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach pour la réalisation de la voie de service de la MARPA.

M. le Maire propose au Conseil d'autoriser M. MESSERLIN à signer cet acte administratif d'échange avec le Diaconat et de prendre toute mesure pour régler cette affaire.

L'ensemble des conseillers à l'unanimité approuve cette proposition.

**- acquisition de la totalité des voiries lotissement Sainte Anne**

La société immobilière services, après avoir réalisé l'ensemble des équipements et prescriptions sur le lotissement Sainte Anne (exception faite d'un parterre de fleurs), propose au maire de céder l'ensemble des parcelles de voirie du lotissement à la commune à l'euro symbolique.  
Les parcelles concernées sont :

Section	N°	Lieudit	Surface	nature
18	328/30	village	1 a 73 ca	pré
18	314/30	village	0 a 14 ca	pré
18	304/14	Rue Sainte Anne	0 a 08 ca	pré
18	331/30	village	0 a 13 ca	pré
18	319/30	village	5 a 27 ca	pré
18	310/30	village	3 a 79 ca	pré
18	341/14	village	0 a 59 ca	pré
18	342/14	village	10 a 47 ca	pré

M. Le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer l'acte notarié concernant cette cession de parcelles à l'euro symbolique.

L'ensemble des conseillers approuve cette proposition sous réserve de réaliser le dernier arrangement végétal le long de la chaussée.

Une parcelle de 30 cm de largeur appartenant à M. MAURER existe le long de cette voirie. La municipalité se rapprochera de ce dernier pour une éventuelle acquisition.

**- bâtiment Fellmann**

Mme EHRET directement concernée par l'affaire quitte la salle du conseil avant les débats et le vote sur ce point.

M. le Maire informe les conseillers qu'une proposition d'achat aurait été faite à M. GENESTIER pour un montant supérieur à celui proposé par la commune.

M. STOECKLIN demande si on peut être destinataire de l'offre faite par l'entreprise.

M. MESSERLIN précise que, lorsque l'entreprise proposera son offre, la caution bancaire sera déposée auprès de Maître MAUPOME et la commune en sera informée par le notaire.

A ce moment-là, la commune connaîtra le montant exact proposé par l'acheteur et elle pourra légitimement exercer ou non son droit de préemption.

M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à négocier le prix de vente de ce bâtiment.  
Tous les conseillers approuvent cette proposition.

Si une vente est envisagée avec l'entreprise qui a fait sa proposition, le Maire exercera son droit de préemption sur cette vente.

### **3° DEMANDE DE SUBVENTION**

#### ***- réseaux Rue du Moulin***

M. le Maire indique que la partie de la Rue du Moulin appartenant à la commune sera viabilisée dans le cadre du prolongement de cette voie par la Communauté de Communes pour l'accès à la MARPA et aux logements collectifs de Domial.

Le coût total des travaux est de 21 606,66 H.T.

Ces travaux avaient été décidés par le Conseil Municipal précédent mais la demande de subvention n'avait pas déposée.

Les membres présents valident à l'unanimité l'inscription des crédits au budget 2009 dans la section d'investissement au compte 2151.

#### ***- mise en régie des travaux du secrétariat***

Certains travaux d'aménagement du secrétariat ont été réalisés par les services techniques de la commune.

M. le Maire propose au Conseil d'approuver la réalisation de ces travaux en régie afin de permettre l'inscription en investissement.

Les conseillers approuvent à l'unanimité cette inscription.

#### ***- achat défibrillateurs et formation***

M. le Maire informe que l'achat de défibrillateurs est éligible à la DGE 2009 pour la dernière année. Il propose d'acquérir 2 défibrillateurs automatiques externes, l'un d'entre eux serait installé dans la zone sportive et l'autre au centre du village au local des pompiers.

La formation sera assurée par la Croix Rouge de CERNAY à titre gratuit, les samedis matins (16 personnes par session).

Les dates de formation seront annoncées dans Sentheim Infos.

Le défibrillateur automatisé externe est au prix de 1 007,50 € HT, le boîtier (armoire avec détection de luminosité, sirène, chauffage et transformateur, un portier téléphonique directement relié au SAMU68 sur un numéro dédié dès l'ouverture de la porte) au prix de 1 130 € HT.

Le conseil approuve par 10 voix pour et une contre (M. KAYSER) l'achat de 2 défibrillateurs avec boîtier et précisent que les crédits seront inscrits au budget 2009 en investissement au compte 21568.

Il précise qu'un de nos concitoyens parrainera par un don un des défibrillateurs.

#### ***- musique Sainte Cécile***

M. le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à la musique Sainte Cécile de Guewenheim d'un montant de 150 €.

Cette subvention est adoptée avec 10 voix pour et une abstention (M. PERRIN).

### **4° PERSONNEL**

#### ***- changement d'horaire de Mme MICODI***

Suite à l'aménagement des nouveaux bureaux administratifs, Mme MICODI devra prendre en charge le nettoyage de surfaces supplémentaires.

De ce fait, M le Maire propose d'augmenter les heures et de les passer de 7,38 heures à 9,5 heures à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009.

Mme MICODI a été consultée et a accepté ce changement d'horaire. Le Comité Technique Paritaire qui doit obligatoirement être consulté en cas de changement d'horaire d'un agent a émis un avis favorable en date du 27 janvier 2009 et portant le n° M2009.9.

Ce changement d'horaire de Mme MICODI est approuvé à l'unanimité et sera effectif à compter du déménagement des services administratifs dans les nouveaux locaux.

#### ***- changement de grade de Mme MANGIN***

M. le Maire présente aux conseillers la situation de Mme MANGIN, cette dernière est en poste à Sentheim depuis le 1<sup>er</sup> février 1991. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004, elle est au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe. A compter du 1<sup>er</sup> mai 2009, elle peut prétendre au grade d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe en raison de son ancienneté au sein de la collectivité. Cette proposition d'avancement a été validée par la Commission Administrative Paritaire lors de sa séance du 3 février 2009.

M. le Maire demande au conseil d'approuver la création du poste d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009 et la suppression du poste actuel d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à cette même date.

L'ensemble des conseillers présents approuve ces propositions qui seront effectives et cette suppression, effectifs à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009.

#### **5°) INFORMATIONS ET DIVERS**

##### ***- entretien éclairage public***

M. le Maire précise aux conseillers que le principal prestataire de la commune est l'entreprise CET. Le souci avec ce prestataire est son manque de réactivité lors des demandes d'intervention, ce problème a aussi été soulevé par les communes faisant appel à ce même fournisseur.

La commune a demandé à plusieurs entreprises de fournir des devis de différentes prestations ainsi que des modalités d'intervention pour permettre de faire une comparaison.

En terme de tarifs, il apparaît clairement que CET reste largement plus avantageux (quelques exemples de prix ont été donnés par M. MESSERLIN).

CET s'engageant par écrit sur les délais d'intervention, le contrat d'entretien sera signé par la commune pour une durée d'un an.

##### ***- Train Thur Doller Alsace- courrier du Pays Thur Doller transmis en annexe à l'invitation du Conseil Municipal***

L'association a reçu l'aval du Conseil Général pour la mise à disposition des infrastructures pour l'année 2009.

Le Conseil Général précise dans un courrier sa volonté d'intégrer le syndicat chargé de la gestion du Train.

M. le Maire conteste la position du Conseil Général qui ne voit qu'un intérêt local à ce train, et affirme que l'intérêt est d'ordre départemental. Le maintien de cette infrastructure et donc l'accès de la Vallée de la Doller au réseau ferroviaire en gare de Cernay sont de l'ordre de l'aménagement du territoire du Haut-Rhin.

M. STOECKLIN précise que se pose la question maintenant de savoir qui composera la structure locale de gestion de ce train ? Le T.T.D.A va aussi circuler dans la vallée de la Thur prochainement

La structure la plus adaptée pour porter ce projet serait le Pays.

Suite au courrier du 12 février 2009 du Président du Pays Thur Doller, M. le Maire propose de répondre que la commune est en accord avec les grands principes énoncés dans l'annexe et souhaite qu'une nouvelle réunion de travail soit organisée avec les communautés de communes, les communes et le Pays Thur Doller pour faire le point précis sur ce dossier et arrêter un échéancier.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

M. le Maire informe les conseillers que le Train Thur Doller Alsace envisage d'aménager un wagon accessible aux handicapés.

M. le Maire s'est engagé à soutenir l'aménagement de toilettes pour personnes handicapées à la gare.

M. le Maire demande aux conseillers d'approuver cette opération et précise que les crédits seront inscrits au budget 2009 pour la réalisation de ces travaux.

L'ensemble des conseillers présents approuve cette opération.

#### **- motion ONF**

M. le Maire donne lecture d'un courrier adressé par la fédération nationale des communes forestières concernant la restructuration de l'Office National des Forêts. Ce courrier met en alerte les communes forestières sur les changements à intervenir au sein de l'ONF suite à la réforme notamment avec la suppression de personnels de terrains.

#### **Attendu que,**

■ la FNCOFOR a toujours défendu le régime forestier et l'Office national des forêts; elle a notamment obtenu le maintien du versement compensateur à hauteur de 144 M€/an, et le maintien des taux des frais de garderie payés par les communes forestières à 10 ou 12%,

■ face à la récente et grave menace de suppression de la taxe sur le foncier non bâti des forêts domaniales qui représente la somme de 13,8 M€/an, la FNCOFOR, avec l'appui des parlementaires, a obtenu le rétablissement de cette taxe et la confirmation que c'est bien l'ONF qui en est le redevable,

■ l'Etat impose à l'Office national des forêts, au travers de la RGPP, plusieurs mesures nouvelles, en particulier, le paiement de la part patronale des retraites des fonctionnaires représentant une charge supplémentaire de 60 M€ par an, le rachat des maisons forestières domaniales et le transfert du siège de Paris à Compiègne, qui mettent en péril l'équilibre budgétaire de l'établissement,

■ le Président de la République, lors de son déplacement dans les Vosges le 18 décembre 2008, a annoncé que des mesures extrêmement fortes seront prises en faveur de la relance de la filière forêt bois et a chargé M. Puech, ancien ministre de l'Agriculture, de lui faire des propositions avant la fin mars 2009,

#### **Les communes forestières demandent :**

- le maintien des personnels de terrain de l'ONF pour la gestion des forêts communales, soit 1 684 agents patrimoniaux équivalents temps plein (*source : ONF*) pour conserver un service public de qualité en milieu rural,
- l'étalement des charges supplémentaires imposées à l'ONF par la RGPP pour tenir compte de l'évolution du marché du bois et le report des mesures qui impacteraient trop fortement l'équilibre budgétaire de l'ONF,

- l'intensification des politiques territoriales de la forêt et du bois qui doivent constituer l'axe prioritaire du plan de relance de la filière,
- le renforcement des moyens des communes forestières pour développer la formation des élus et l'accompagnement des collectivités en charge des démarches de territoire, en portant de 5 à 10% le reversement de la part du produit de la taxe sur le foncier non bâti forestier (les communes forestières payent 17% du total de cette taxe),
- la mise en place du fonds de mobilisation de 100 M€/an annoncé par le ministre de l'Agriculture lors des Assises de la forêt pour augmenter la récolte de bois, particulièrement dans les zones difficiles d'accès, répondre aux besoins de l'industrie, développer les énergies renouvelables et accroître l'emploi en milieu rural.

M. le Maire demande aux conseillers l'approbation de cette motion. L'ensemble du conseil vote pour à l'exclusion de M. KAYSER qui est contre.

M. STOECKLIN souligne que ces mesures de réforme visent à réduire le coût de l'Etat notamment sur les dispositions relatives à la retraite. En effet, l'Etat se décharge sur l'ONF pour le paiement des retraites. Ce qui, à terme, augmentera les prestations réalisées par l'ONF au profit des communes.

#### ***- nomination d'un nouvel associé sur le lot de chasse n° 1***

M. le Maire signale que M. BIDAULT, président de l'association de chasse de Bourbach-le-Bas et Sentheim, nous a adressé un courrier pour nous informer de la démission de M. ARMANDO et présenter la candidature de M. Richard JENN, domicilié 12 Rue de Kattenbach à Sentheim.

M. le Maire propose la candidature de M. JENN comme associé et demande aux conseillers de délibérer sur ce point.

L'ensemble des conseillers présents vote pour la nomination de M. JENN en tant que nouvel associé du lot de chasse n°1.

#### ***- nomades sédentaires***

Mme NAEGELEN indique que la Préfecture du Haut-Rhin a réalisé un repérage et une évaluation des sites accueillant des nomades sédentaires ou en voie de sédentarisation sur l'ensemble du Haut-Rhin.

58 sites de tailles différentes ont été identifiés dans 15 cantons du département, dont 2 à Sentheim classés comme site nécessitant une intervention urgente.

Un rapport a été envoyé à toutes les communes concernées.

Mme NAEGELEN procédera à un recensement précis de cette population.

Ce dossier sera abordé lors de la visite du Sous-Préfet le 21 avril 2009.

Les conseillers rappellent que l'installation des gitans sur ces lieux s'est faite sans aucune autorisation administrative et porte sur des terrains non constructibles. Il n'est donc pas envisageable de construire en dur des habitations sur ces sites pour ces populations.

M. le Maire estime que ce problème des gens non sédentaires ne peut être réglé par la commune, Il doit être solutionné par l'Etat. Nous « héritons là » d'un dossier épineux.

#### ***- révision du loyer de M. JENN***

M. le Maire propose aux conseillers d'augmenter le loyer de M. JENN à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 et de le passer de 450 € à 470 €.

Les conseillers approuvent cette augmentation à l'unanimité à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

### **- Conseil Municipal des Enfants**

M. RISACHER souligne l'intérêt porté par les enfants pour cette élection.

- Le taux de participation est élevé (82%), 15 enfants ont été élus parmi 56 candidats.
- 7 candidatures pour le poste de Maire du Conseil Municipal des Enfants.
- Les enfants postulants avaient de véritables projets.

Les élus sont :

- Théo PODLINSKI en tant que maire
- Sarah ZALGUENE en tant que 1<sup>ère</sup> adjointe.

M. RISACHER demande à M. HIRTH de sonder les élèves pour connaître les disponibilités des enfants et caler en conséquence une date de réunion plénière.

### **- réunion avec les associations**

M. PERRIN précise que les associations ont répondu présents. Il a récupéré les informations à intégrer dans le site de la commune ainsi que les dates des manifestations de chacune.

### **- Commission Communale des Impôts Directs**

Le directeur des services fiscaux du Haut-Rhin a procédé à la désignation des commissaires la composant s à partir des propositions du Conseil Municipal.

M. le Maire donne lecture de cette liste.

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
- M. Paul EGLY	- M. Patrick BISSLER
- M. Joseph GENSBITTEL	- M. Jacques DUTOIT
- M. Serge JAEG	- M. Marcel MATTAUER
- M. Jean-Marie KIEFFER	- Mlle Cathy COLONNA
- M. Roland MESSERLIN	- Mme Marie HINGRE
- Mme Geneviève RINGENBACH	- Mme Annick EHRET

Les membres extérieurs au Conseil Municipal en seront informés par courrier.

Une réunion doit avoir lieu avant fin avril.

### **- maison de la géologie**

M. le Maire rappelle que M. Dumas, animateur, a quitté la maison de la géologie depuis février 2009, et qu'il a fallu recruter une autre personne, employée à mi-temps.

M. HIRTH, fait part de ses inquiétudes sur l'avenir de cette structure. Un comité plus étoffé et plus structuré serait nécessaire pour assurer l'animation et la gestion de l'association.

M. RISACHER informe le Conseil que le musée souhaite acquérir une collection de 300 pierres de la Région d'une valeur de 2 500 €. Une demande d'aide a été déposée à la CCDVS qui propose de verser 1 500 € ; le bureau n'ayant pas encore statué sur ce point. Le président de la Commission Culture-Education-Sports sollicite la commune de Sentheim pour une participation de 1 000 €.

M. RISACHER précise que la CCDVS a appris récemment qu'était inclus dans les 2 500 € l'achat de présentoirs. La participation de la CCDVS risque alors d'être revue à la baisse (le taux de subvention pour les présentoirs étant moins élevé que pour les pierres).

La commission Tourisme de la CCDVS sera aussi sollicitée.

M. le Maire propose d'attendre la décision du bureau.

#### ***- éco-points***

M. PERRIN informe que les devis seront envoyés à la CCDVS pour le réaménagement de l'éco-point situé à proximité de l'AMOS.

#### ***- surveillance sanitaire d'arbres***

M. MESSERLIN informe le conseil que 3 tilleuls (arbres remarquables) situés à l'entrée du village sont en mauvais état.

Le tilleul près de l'auberge « la Marmite » et celui de la place de l'Eglise seront inclus dans l'étude.

Un diagnostic exact nécessite :

- une expertise approfondie à 275 € HT l'unité
- une résistographie, 130 € HT l'unité, ou une tomographie à 375 € HT l'unité.

L'ONF qui propose ce service au meilleur prix indique qu'un subventionnement est possible et se chargera des démarches.

Dès que l'ensemble du coût sera connu, les mesures seront réalisées en les limitant à leur stricte nécessité.

#### ***- circulation des deux roues***

M. RISACHER signale aux conseillers la présence de jeunes en deux roues avec des pots débridés qui circulent dans la commune notamment la rue des Artisans, rue de Mortzwiller, etc.... M. le Maire souhaite en informer la gendarmerie et leur demander d'effectuer des passages plus réguliers dans la commune.

#### ***- Festi-Débats***

M. le Maire souhaite souligner l'initiative intéressante du Collectif Festi-Débats le 17 et 18 avril 2009, qui propose des débats autour d'une thématique (cette année : l'engagement) et des concerts.

Pour soutenir cette opération, initiée par les MJC et MRJC et qui a lieu à Sewen, M. le Maire suggère au conseil de participer financièrement par le biais du versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 €.

M. HINGRE souligne que cette manifestation connaît un succès certain.

Le conseil approuve à l'unanimité cette subvention.

#### ***Parcelles à céder à la CCDVS – intervention de M. MESSERLIN***

M. MESSERLIN demande au conseil de donner mandat à M. le Maire pour négocier la cession de parcelles actuellement en cours d'acquisition par la commune les parcelles 180/6 ; 181/6 et 183/7 de la section 7 contre un bien équivalent ou un service équivalent.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6°) Points sur les délégations extérieures**

### ***Assemblée Générale du SICTOM – intervention de M. PERRIN***

Le Sertrid prévoit une augmentation réelle de 24% de ses prestations. Le SICTOM, considérant cette augmentation trop élevée, accepte de couvrir par le biais d'une participation de 16 € par tonne, pour cette année uniquement.

Cette augmentation se justifie par le fait que l'usine d'incinération ne tourne pas à plein régime. L'urée, liquide nécessaire pour faire brûler les ordures, est passée de 20 € la tonne à 200 € la tonne. Le département du Haut-Rhin s'était engagé auprès de l'entreprise d'incinération de Bourogne de livrer 10 000 tonnes /an. Or, actuellement le tonnage livré ne dépasse pas les 5 000 tonnes. En effet, certaines communes du département procèdent encore à l'enfouissement de leurs ordures ménagères.

Opération bacs roulants prochainement

M. PERRIN préconise d'acheter de nouveaux bacs roulants qu'à compter de 2011 car de nouvelles normes concernant le ramassage (soit au poids ou au volume) seront édictées d'ici-là.

### ***La Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach- intervention de M.RISACHER***

4 mars : réunion plénière/orientations budgétaires

13 mars : pose de la 1<sup>ère</sup> pierre de la résidence du « Clos Saint Jean »

28 mars : réunion plénière pour le vote du budget

1<sup>er</sup> juin : inauguration de la MARPA

### ***Assemblée Générale de l'Amicale des Sapeurs Pompiers - intervention de M. STOECKLIN***

Cette structure est une organisation solide. En ce moment, ils sont en pleine préparation de la marche gourmande qui se tiendra le dimanche 3 mai prochain.

M. le Maire et les adjoints communiquent à la demande de M. STOECKLIN l'ensemble des réunions prévues dans les prochains jours.

### ***Assemblée Générale des Pêcheurs – intervention de M. le Maire***

Sur les 100 membres, une cinquantaine d'entre eux était présent (très bonne participation).

Présentation du rapport d'activité.

Présentation du rapport financier qui est sain avec des réserves.

Remerciements à la commune pour les actions menées cette année.

Prochaine manifestation journée de pêche au mois de juin.

### ***Cyclos de la Doller***

Une trentaine de licenciés mais peu de participation à l'assemblée générale.

Présentation du rapport d'activité.

Présentation du budget.

Création d'un site qui amènera peut-être de nouveaux adhérents.

Cette association traverse en ce moment un petit creux.

Comme le rappelle M RISACHER, pour exercer cette activité, les amateurs n'ont pas besoin d'adhérer à un club.

Les conseillers n'ayant plus de questions à poser, M. le Maire lève la séance à 24h.



**APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 2 MARS 2009**

NOM	PRENOM	FONCTION	PRESENT	PROCURATION
			ABSENT	
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1er Adjoint		
PERRIN	Marc	2ème Adjoint		
BISSLER	Martine	3ème Adjoint	ABSENTE	
JAEG	Serge	4ème Adjoint		
NAEGELEN	Françoise	Conseillère Déléguée		
HINGRE	Marie	Conseillère Municipale		
RISACHER	Bertrand	Conseiller Municipal		
KAYSER	Thierry	Conseiller Municipal	ABSENT	
ALTER	Marc	Conseiller Municipal	ABSENT	
HINGRE	Timothée	Conseiller Municipal		
COLONNA	Cathy	Conseillère Municipale	ABSENTE	
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller Municipal	ABSENT	
EHRET	Annick	Conseillère Municipale		
STOECKLIN	Gérard	Conseiller Municipal		